

Questions au Feuilleton

5. Le programme envisagé serait ouvert aux hommes et aux femmes, La limite d'âge n'a pas encore été déterminée.

LE TRAVERSIER TRAVETAL

Question n° 1814—**M. Neale (Vancouver-Est)**:

1. Le traversier *Travetal* est-il immatriculé au Canada et, dans l'affirmative, quand a-t-il été immatriculé?
2. Quelle aide financière le gouvernement fédéral a-t-il fournie pour l'exploitation de ce navire?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Réponse du ministère des Transports: 1. Non.

Réponse de la Commission canadienne des transports: 2. Sur la base de \$12 par tonne de marchandises diverses transportée entre Halifax et Saint-Jean ou d'autres ports de Terre-Neuve, le gouvernement fédéral a versé des subventions totalisant \$368,100, entre le 1^{er} avril 1972 et le 4 mars 1973.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LE RECRUTEMENT

Question n° 1826—**M. Stewart (Okanagan-Kootenay)**:

Le nombre de recrues de la Gendarmerie royale du Canada a-t-il augmenté au cours des trois dernières années et, dans l'affirmative, combien y a-t-il eu de nouvelles recrues?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Le recrutement pour la Gendarmerie royale du Canada au cours des trois dernières années a été comme suit:

Année financière	Nombre de recrues embauchées
1970-1971	844
1971-1972	808
1972-1973	681

LES FÊTES DU CENTENAIRE DE CALGARY EN 1975—LA QUESTION DE L'ÉMISSION D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF

Question n° 1827—**M. Bawden**:

Le ministre des Postes se propose-t-il de faire émettre un timbre commémoratif à l'occasion du centenaire de la fondation de Calgary, en 1975?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Le centenaire de la fondation de Calgary (1975) est un des sujets qui seront étudiés en temps voulu, mais la décision finale quant au programme d'émission des timbres de 1975 ne sera pas prise avant la fin de 1974.

LES EMPRUNTS DES PROVINCES À L'ÉTRANGER

Question n° 1831—**M. Blenkarn**:

1. Dans quelle mesure le gouvernement a-t-il conseillé aux provinces et aux trésoriers provinciaux de ne pas emprunter des banquiers, sociétés de fiducie et autres prêteurs étrangers en 1969, 1970, 1971 et 1972?
2. Le gouvernement est-il prêt à accepter la responsabilité de la montée des taux du change international à l'égard des emprunts faits par les provinces sur les marchés étrangers qui doivent maintenant être remboursés aux taux actuels de change?
3. Le gouvernement est-il prêt à imposer aux provinces et aux municipalités de ne pas, sans la permission expresse du ministre des Finances et/ou de la Banque du Canada, emprunter de l'argent sur les marchés étrangers?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): 1. En juin 1970, lors d'une réunion des ministres fédéral et provinciaux des finances tenue à la suite de la décision du 1^{er}

[M. Marchand (Langelier).]

juin de laisser flotter le dollar canadien, l'ancien ministre des Finances, l'honorable E. J. Benson, demandait aux gouvernements et aux organismes provinciaux de limiter leurs emprunts à l'étranger. La première demande officielle aux emprunteurs canadiens d'exploiter pleinement le marché de capitaux canadien avant de lancer des émissions à l'étranger était formulée dans une déclaration sur la politique économique que M. Benson a faite, le 13 octobre 1970, lors d'un débat sur le discours du trône. Le 22 avril 1971, l'honorable E. J. Benson a adressé une lettre aux ministres des finances et aux trésoriers provinciaux ainsi qu'aux courtiers en valeurs les plus actifs dans le domaine des transactions de souscription internationales, demandant une fois de plus de réduire au minimum les emprunts à l'étranger. Une copie de ce texte a été publiée le 23 avril 1971. A plusieurs reprises au cours du deuxième semestre de cette même année, le ministre a fait allusion à cette demande. La question a été reprise par les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux lors d'une réunion d'un comité permanent fédéral-provincial en juin 1972, et peu de temps après, le ministre des Finances a rendu visite à ses homologues provinciaux pour exprimer son inquiétude à propos du volume des emprunts à l'étranger. Depuis lors, le ministre et ses représentants ont, de temps à autres, communiqué individuellement avec des emprunteurs et des courtiers en valeurs pour discuter d'emprunts particuliers en relation avec la demande du ministre. Le gouverneur de la Banque du Canada a fait allusion à la demande du ministre, avec laquelle il s'est dit d'accord dans des discours qu'il a prononcés en octobre 1970 et en avril 1971. La Banque du Canada a également tenu compte de cette demande dans ses rapports annuels de 1970, 1971 et 1972.

2. Non.

3. Non.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Question n° 1836—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)**:

Quels honoraires et traitements ont été versés à chacun des membres du conseil d'administration de la Corporation de développement du Canada depuis sa création?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Conformément à l'article 31 de la loi de la Corporation de développement du Canada, la CDC n'est ni un agent de Sa Majesté, ni une société de la Couronne. La rémunération des directeurs est déterminée par le conseil d'administration de la CDC, lequel n'a pas rendu cette information publique. L'information requise n'est donc pas disponible.

*LA BROCHURE «VERS UNE POLITIQUE NATIONALE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION»

Question n° 1851—**M. Douglas**:

1. Combien a-t-on imprimé d'exemplaires de la brochure «Vers une politique nationale de la télécommunication» publiée par le ministère des Communications?
2. Quel a été le coût de l'impression de cette brochure?
3. A quels groupes de personnes a-t-on distribué cette brochure et selon quel mode de distribution?
4. Quelle entreprise a fait la maquette et l'impression de cette brochure et à quel prix?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, vu la longueur de la réponse, on pourrait peut-être l'imprimer au hansard d'aujourd'hui comme si elle avait été lue.